



Demande de mesures d'adaptation pour les communications

Le Barreau de l'Ontario (Barreau) s'engage à offrir ses biens et ses services dans un environnement accessible aux personnes ayant une incapacité. Si vous êtes un(e) titulaire de permis ayant besoin de mesures d'adaptation en matière de communication, veuillez remplir ce formulaire et l'envoyer au Bureau de la directrice, Centre de services à la clientèle, à l'adresse ci-dessous.

Renseignements personnels

Nom :

Matricule du Barreau :

Identification des mesures d'adaptation

J'ai besoin d'une mesure d'adaptation fondée sur un handicap. Quand le Barreau communique avec moi, je demande qu'il le fasse par la méthode suivante (veuillez choisir tout ce qui s'applique) :

Correspondance écrite

électronique

électronique, mais pas de PDF

électronique en format texte seulement

en format papier ; veuillez préciser les détails suivants :

Type de caractère :

Taille des caractères :

Espacement :

Autre format de correspondance écrite ; veuillez préciser :

Communications directes

ATS

Courriel au lieu du téléphone ou ATS

Autre format de communication directe ; veuillez préciser :

Période de la mesure d'adaptation

Si cette mesure d'adaptation est temporaire, veuillez indiquer la date de fin estimée.

Date de fin (jj-mmm-aaaa) :

Signature :

Date :

Coordonnées de la personne-ressource

Si vous avez des questions au sujet de ce formulaire, veuillez communiquer avec le Bureau de la directrice du Centre de service à la clientèle par téléphone au 416 947-3315 ou au 1 800 668-7380 ou par courriel au cscadmin@lso.ca.

Adresse postale :

Barreau de l'Ontario
Centre de service à la clientèle, bureau de la directrice
Osgoode Hall
130, rue Queen Ouest
Toronto (Ontario) M5H 2N6

Remarque :

Le Barreau fera tout ce qui est en son pouvoir pour vous fournir cette mesure d'adaptation si possible. Toutefois, si le Barreau ne peut pas vous fournir les mesures d'adaptation demandées, nous communiquerons avec vous pour discuter d'autres mesures raisonnables. Si vous recevez une communication qui ne répond pas aux mesures d'adaptation approuvées et que vous avez besoin d'aide, veuillez communiquer avec le Bureau de la directrice du Centre de service à la clientèle pour obtenir de l'aide.